

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 35  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 8  
 Nombre de membres excusés : 6  
 Nombre de membres absents : 12

Date de convocation :  
 17 juin 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

30 JUIN 2022

et affichage le :

30 JUIN 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes  
 8.3 - Voirie

**Objet :** Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques « Les Neuvillières » : Réalisation des travaux définitifs de structure de voirie de l'impasse Robert de Mortain

L'an 2022, le 23 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 17 juin 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juin 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Jean TURMEL		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY				X : M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X : M. Didier DUCHEMIN	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS					X
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**VALDALLIERE**

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

**VIRE NORMANDIE**

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X : M. Corentin GOETHALS	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>35</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>43</b>		

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Neuvières a été créé en 2003. Il se déploie sur 36 ha et compte 16 entreprises et notamment les sociétés Les Messageries Laitières et Seprolec. La totalité des terrains du parc est aujourd'hui commercialisée.

Le PAE les Neuvières est classé pôle d'activités stratégique dans la nomenclature des parcs d'activités intercommunaux. En outre, le PLU de Vire Normandie prévoit d'importantes extensions du parc d'activités vers la future voie de contournement ouest de l'agglomération.

L'impasse Robert de Mortain part de la rue Guillaume le Conquérant (Pompes Funèbres Rougereau) et aboutit au nouveau Centre d'Exploitation du Calvados. Il s'agit de la dernière voie du parc d'activités à ne pas encore avoir fait l'objet d'un aménagement définitif (chaussée définitive, création d'un trottoir et éclairage public). Ces travaux de voirie à réaliser sur l'impasse sont estimés à 80 000 € HT.

Compte tenu de la nature des travaux, la consultation envisagée prendrait la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande publique à prix unitaire avec un détail quantitatif estimatif.

Le marché comporterait 2 lots se décomposant comme suit :

LOT N°01	VOIRIE - RESEAUX DIVERS
LOT N°02	ECLAIRAGE PUBLIC

Les critères envisagés pour l'analyse des offres seraient les suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Valeur technique	30 %
2.1- <i>Pertinence du mémoire technique détaillant la méthodologie mise en œuvre (moyens humains, matériels ...)</i>	20 %
2.2- <i>Descriptif détaillé de l'organisation prévue pour le chantier</i>	5 %
2.3- <i>Pertinence du planning détaillé</i>	5 %
3 – Délai de réalisation	20 %
4 - Performances en matière de protection de l'environnement	10 %
4.1- <i>Gestion des déchets</i>	5 %
4.2- <i>Mesures en faveur du développement durable tel que :</i> - <i>utilisation de matériaux durables ou recyclés</i> - <i>provenance des matériaux utilisés,</i> - <i>norme française ou labélisation des matériaux</i> - <i>entreprise ayant un RGE en lien avec le marché</i>	5 %

Une phase de négociation pourra être engagée portant aussi bien sur la valeur technique que sur celui du prix.

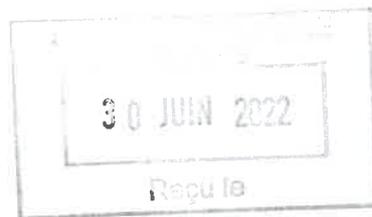
Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 8 décembre 2021 et du Bureau communautaire réuni le 13 juin 2022, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver le principe de la consultation
- Approuver les critères de dévolution du marché.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la consultation et signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

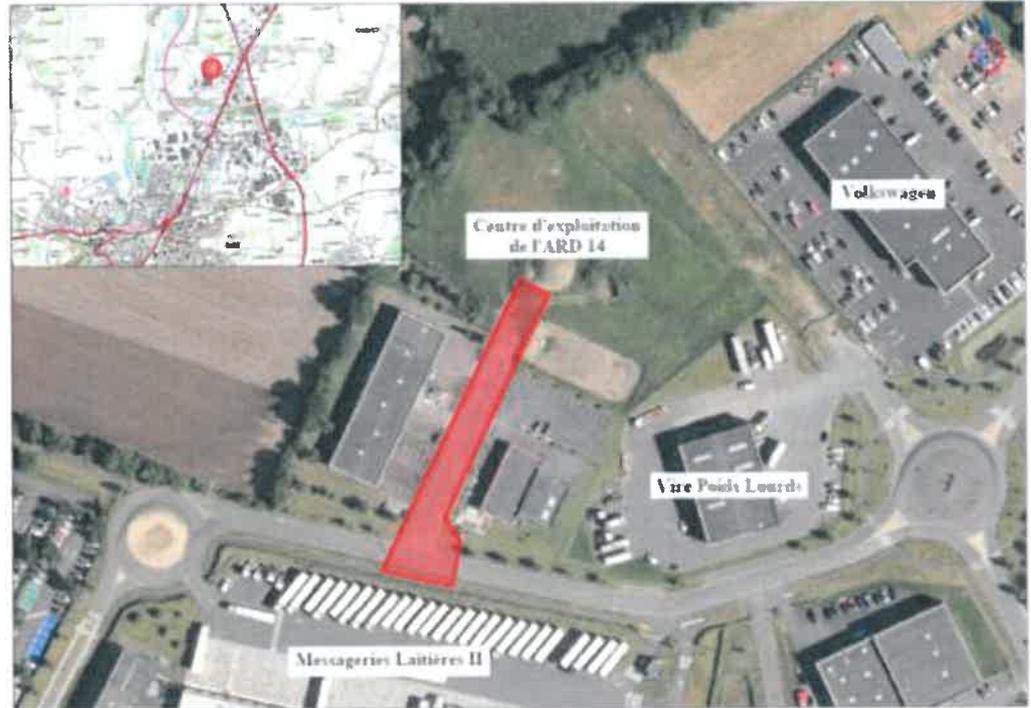
Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION

D2022-6-5-23



PLAN MASSE

